

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
METROPOLE DE LYON**

ARRETE N° 2024-02-06-R-0101

Commune(s) : Dardilly

Objet : **Enquête publique - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de deux emprises foncières affectées à l'usage d'aire de stationnement publique situées avenue de Verdun**

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

n° provisoire 11021

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et, notamment, l'article L 141-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et, notamment, les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

arrête

Article 1 - Le projet de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de deux emprises foncières cadastrées section AR 297 et 300, affectées à l'usage d'aire de stationnement publique, situées avenue de Verdun à Dardilly, sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants du CRPA.

En conséquence, le dossier d'enquête publique sera déposé pendant 15 jours entiers et consécutifs, du 4 au 18 mars 2024 inclus. Chaque habitant ou tiers intéressé pourra en prendre connaissance à :

- la Mairie de Dardilly, place Bayère, aux horaires suivants :

- . lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- . mercredi de 8h30 à 12h30,
- . vendredi de 13h30 à 17h30 ;

- la Métropole - délégation gestion et exploitation de l'espace public - direction ressources - service administration finances - unité juridique processus délibératif (UJPD) - immeuble le Clip (6^{ème} étage), 83 cours de la Liberté à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Pendant ce délai, les observations du public pourront être consignées directement sur le seul registre prévu à cet effet à la Mairie de Dardilly, siège de l'enquête, ou être adressées, par écrit, au Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre.

Le lundi 11 mars et le lundi 18 mars 2024 de 14h30 à 17h30, le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de Dardilly, salle Vanille, les personnes intéressées ou concernées par le projet et recueillera leurs questions, observations, propositions et contre-propositions éventuelles.

Article 2 - Huit jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté ainsi qu'un avis d'enquête publique au format A3 sur fond vert seront publiés par voie d'affichage à la Mairie de Dardilly et au siège de la Métropole. Des affiches seront posées à chaque extrémité des espaces concernés par le déclassement susmentionné.

De même, les principales informations extraites du présent arrêté seront publiées dans deux journaux régionaux ou locaux, huit jours avant l'ouverture de l'enquête publique, et seront rappelées par la même voie, le 1^{er} jour de celle-ci.

Article 3 - Le registre d'enquête sera clos et signé le lundi 18 mars 2024 au soir par le Commissaire-enquêteur qui visera et signera les pièces de l'instruction ayant servi de base à l'enquête et formulera son avis motivé après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires.

Le dossier ainsi établi, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront adressés à la Métropole dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique.

Article 4 - Conformément aux dispositions ci-dessus, monsieur Gilles Mathieux, urbaniste, consultant ingénieur en chef territorial hors classe honoraire, est nommé Commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité à l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions motivées établies par monsieur Gilles Mathieux à l'issue de l'enquête seront déposées en Mairie de Dardilly où elles seront consultables par le public à compter du 18 avril 2024.

Elles seront aussi consultables à la Métropole - délégation gestion et exploitation de l'espace public - direction ressources - service administration finances - UJPD - 83 cours de la Liberté à Lyon 3^{ème}.

Toute personne pourra également obtenir communication des conclusions motivées et du rapport de monsieur Gilles Mathieux à partir du 18 avril 2024 en en faisant la demande à madame le Maire de Dardilly.

Article 5 - La Directrice générale et le Comptable public - Service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 6 février 2024

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 6 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240206-319792A-AR-1-1 Date de télétransmission : 6 février 2024 Date de réception préfecture : 6 février 2024
--